



Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 26 juin 2023, à 20 h dans la salle communale.

Présents : 19 personnes

Le président des Assemblées Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 1 scrutateur : Jérôme Charmillot est nommé.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. Présenter le projet de renforcement du réseau électrique suite à la mise en service d'installations photovoltaïques et voter le crédit de CHF 35'000.--. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.

Le conseiller en charge du SEC, Monsieur Julien Grolimund présente ce point.

Dans un premier temps, il situe les nouvelles installations photovoltaïques. Il explique que la mise en service d'installations photovoltaïques entraîne une augmentation de la tension du réseau de distribution. Comme la valeur limite est dépassée, il est devenu nécessaire de renforcer le réseau.

Les travaux envisagés comprennent l'ouverture et la fermeture des chambres, le matériel, le montage et le démontage des câbles, l'étude et le suivi du chantier, ainsi que le montage du dossier de remboursement pour l'ElCom.

Pour le détail de l'investissement, voici comment il est budgété :

Ouverture de trois chambres	CHF 4'820.--
Renforcement Es Bellieges	CHF 19'220.--
Renforcement En Vevie	CHF 7'530.--
Divers et imprévus	CHF 3'430.--
Total	CHF 35'000.--

Cette somme sera financée par les fonds propres du SEC et totalement remboursée par l'ElCom à la fin des travaux.

Julien Grolimund donne lecture du calendrier pour aboutir à la réalisation des travaux, lesquels devraient être réalisés dans le courant du mois d'octobre. S'agissant des nuisances, il y aura une coupure d'électricité d'environ deux heures dans les quartiers concernés. Les personnes touchées recevront un tout ménage à ce sujet.

La parole est à l'assemblée.

Un citoyen demande si lorsque la limite est dépassée, ce n'est pas BKW qui est responsable. En réalité, étant donné que Courchapoix est propriétaire du réseau, c'est cette commune qui porte la responsabilité. Julien Grolimund précise que les premiers problèmes sont survenus lorsque les installations photovoltaïques ont commencé à se déployer.

Une citoyenne demande si l'ElCom remboursera la totalité des montants investis pour les travaux de renforcement et c'est en effet, une certitude.

Un résident demande sur quelle base les calculs ont été fait. Les calculs ont été réalisés sur la base de la situation actuelle. Julien Grolimund ajoute que si une nouvelle installation est demandée, un nouveau calcul est effectué par BKW.

Un villageois demande quelles lignes sont concernées. Julien Grolimund répond que les propriétaires concernés seront avisés par un tout ménage.

Une villageoise demande pour quelle raison des personnes qui n'ont pas d'installation sont concernées. En réalité, c'est en rapport avec la demande d'un requérant, le calcul est fait et effectivement, des personnes qui ne possèdent pas de panneaux photovoltaïques sont parfois concernées. Julien Grolimund complète en indiquant qu'il n'est pas réaliste d'anticiper les demandes qui arriveront. Cela a été déconseillé au niveau de la charte.

Une citoyenne demande quel est le délai pour le remboursement de l'ElCom. Selon Julien Grolimund, le délai d'une année semble être un minimum.

Un citoyen demande quel est la norme au niveau de la puissance. Julien Grolimund indique que lorsque la demande arrive, un nouveau calcul est effectué et le cas échéant, le réseau peut être renforcé ou pas.

Un villageois demande quelle est la procédure pour installer des panneaux. Julien Grolimund déclare que dans un premier temps, l'autorisation est donnée pour l'installation. Si le réseau doit être renforcé, une convention est établie, car il n'est pas possible de réinjecter le courant dans l'immédiat. Par la suite, lorsque le renforcement est effectué, le courant pourra être redistribué.

Une citoyenne demande quel est le fond actuel du SEC de Courchapoix. Julien Grolimund répond que les comptes actuels permettent l'investissement.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Cet objet est accepté à l'unanimité sans avis contraire et compétence est donnée au Conseil Communal pour la réalisation et la consolidation du crédit.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président remercie les participants. Il souhaite de belles vacances estivales à chacune et chacun et lève la séance à 20 h 30.

Au Nom de l'Assemblée Communale

Le Président :

Pour le secrétariat communal :

Pierre-André Clivaz

Stève Chételat